

27-JUL-2015
2014-5159

THIMET® MC-85

PHORATE TECHNIQUE

RÉSERVÉ À LA FABRICATION SEULEMENT

LIQUIDE



DANGER POISON
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Voir le panneau latéral pour l'antidote et autres dangers

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Phorate 91,6 %

N° D'HOMOLOGATION 19320, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18000 kg

AU CANADA, DE JOUR OU DE NUIT, EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET
METTANT EN DANGER DES VIES OU DES BIENS MATÉRIELS,
COMPOSER LE 1-800-454-2673

COMPOSÉ DE PHOSPHATE ORGANIQUE, N.A.S.



AMVAC Chemical Corporation
4100 E. Washington Blvd.
Los Angeles, CA 90023
USA 1-888-462-6822

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Mortel ou toxique en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée ou par les yeux. Sensibilisant cutané potentiel. Ce produit est absorbé rapidement par la peau. L'inhalation ou les contacts cutanés répétés peuvent accroître progressivement la sensibilité à l'empoisonnement, sans aucun symptôme apparent.

NE PAS PERMETTRE LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.

Porter des gants en caoutchouc propres, des lunettes antiéclaboussures et des vêtements protecteurs imperméables propres ou des vêtements fraîchement lavés (combinaison, bottes de caoutchouc, chapeau, etc.). Détruire et remplacer fréquemment les gants. Se laver à fond avec de l'eau chaude et du savon avant de manger ou de fumer. Prendre une douche immédiatement après le travail et changer complètement de vêtements. Laver les vêtements à fond avec de l'eau chaude et du savon avant de les utiliser à nouveau. En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau atteinte avec de l'eau et du savon.

NE PAS INHALER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION.

Porter un masque ou un respirateur d'un type approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) pour la protection contre le phosphate organique. Si ce produit est manipulé à l'intérieur, utiliser une ventilation mécanique. Évacuer toute personne non autorisée de la zone d'utilisation.

NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

Couvrir les déversements d'un matériel absorbant tel que la soude, la chaux, de l'argile ou la sciure de bois. Balayer et enfouir. Laver la zone à fond avec un javellisant au chlore liquide pour usage domestique, non dilué.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et toute autre espèce animale. Ne pas permettre le produit d'atteindre les étendues d'eau. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

TRANSPORTEURS : EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT PENDANT LE TRANSPORT, DÉCONTAMINER LA ZONE TOUCHÉE TEL QUE DÉCRIT CI-DESSUS.

En cas d'urgence associée à ce produit mettant la vie ou des biens en danger, appeler le jour ou la nuit 1-888-462-6822.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation, déplacer immédiatement la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer immédiatement, doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne incommodée si elle est capable d'avaler. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le phorate est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase incluent : les maux de tête, la nausée, l'étourdissement, la transpiration, la salivation, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des convulsions musculaires, la faiblesse, le tremblement, une perte de coordination, le vomissement, des crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, des convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection est l'antidote préféré. Des oximes, comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si administré à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être utilisés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication

aïgue grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétablie la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

MODE D'EMPLOI

Utiliser uniquement aux fins de fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la ***Loi sur les produits antiparasitaires***.

Avant d'utiliser THIMET MC-85 pour la préparation d'insecticides, les fabricants devraient consulter AMVAC Chemical Corporation pour obtenir des instructions sur la fabrication et la manipulation.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination du produit.

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux règlements municipaux et provinciaux.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ATTENTION

Ne pas utiliser d'air comprimé ni appliquer de chaleur au moyen d'une flamme nue pour retirer le contenu de ce baril. Une fois vide, le baril peut toujours contenir des résidus solides ou liquides, et/ou des vapeurs du produit. Continuer de respecter toutes les précautions figurant sur l'étiquette, le cas échéant. Ne pas couper, percer, chauffer au chalumeau ni souder sur le baril vide, ni à proximité de celui-ci. Ne l'utiliser à aucune autre fin.

© 2014 AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés. AMVAC, Thimet et le logo Beaker sont des marques déposées aux États-Unis et dans certains autres pays, détenues par AMVAC Chemical Corporation.